

LA NOTE SOVIÉTIQUE *Combat* CONSTITUE *19-3-52* un fait nouveau

déclare M. Schuman

UN nouveau Conseil des ministres se tiendra ce matin à l'Elysée. Il sera surtout consacré à l'exposé de M. Robert Schuman sur la politique extérieure et sur la situation en Tunisie.

Le ministre des Affaires étrangères a exposé hier les grandes lignes de sa politique devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée.

M. Robert Schuman a fait d'abord une mise au point sur l'état des travaux préparatoires à la constitution d'une communauté européenne de défense. Il a indiqué que le gouvernement français adoptait, au cours de cette négociation, une position nettement déterminée par les désirs que l'Assemblée Nationale a formulés au cours d'un récent débat. En ce qui concerne le souhait de l'Assemblée de voir la Grande-Bretagne et les Etats-Unis donner leur garantie au traité constitutif de la communauté européenne de défense, le ministre a affirmé que le gouvernement français désirait obtenir non seulement des déclarations,

(SUITE PAGE 4, COLONNE 2)

M. Robert Schuman à la Commission des Affaires Etrangères

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

mais des engagements juridiques et politiques pris par les Parlements des deux pays.

Pas d'armée nationale allemande

M. Robert Schuman a évoqué ensuite la possibilité d'une prochaine négociation sur l'extension à la Tunisie et au Maroc des garanties stipulées par le Pacte de l'Atlantique.

Il a analysé enfin la note soviétique du 10 mars relative à la conclusion d'un traité de paix avec une Allemagne unifiée. Il a estimé que, par sa forme comme par son contenu, cette note constitue un fait nouveau important, mais pose toute une série de points d'interrogation. Il a indiqué que l'étude de cette note se poursuivait, en relation avec les gouvernements britannique et américain.

Il a souligné l'opposition de la France à la reconstitution d'une armée nationale allemande.

Parlant, en terminant, du problème sarrois, M. Robert Schuman a précisé que la France est prête à discuter toute proposition qui respecte, conformément aux vœux de la population sarroise elle-même, les deux principes essentiels dont elle entend assurer la sauvegarde : l'union économique franco-sarroise et le détachement politique de la Sarre à l'égard de l'Allemagne.